



Conseil national
de l'information statistique

Commission Démographie et questions sociales

28 avril 2016

Fiches de présentation d'enquêtes statistiques pour examen d'opportunité

Enquête Patrimoine 2015-2018	2
Module secondaire de l'enquête SRCV 2017 (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) portant sur la santé.	6
Enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) auprès des ménages.....	10
Enquête sociale européenne	13

1. Intitulé de l'enquête

Enquête Patrimoine 2017-18

2. Service producteur

Insee, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS), Département des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages, Division Revenus et Patrimoine des Ménages

3. Service réalisant la collecte

La maîtrise d'ouvrage est confiée au département des Ressources et des conditions de vie des ménages. La division Revenus et Patrimoine des Ménages de l'Insee assure la maîtrise d'ouvrage déléguée. Elle travaille en lien avec le maître d'œuvre, la division Maîtrise d'Œuvre des Activités d'Enquêtes. La collecte est décentralisée dans les divisions Enquêtes auprès des Ménages (DEM) des directions régionales de l'Insee.

4. Historique de l'enquête

L'enquête Patrimoine 2017-18 sera la septième après celles de 1986, 1991-92, 1997-98, 2003-04, 2009-10 et 2014-15. L'enquête, réalisée auparavant tous les six ans, s'inscrit maintenant dans un cadre européen ; en partenariat avec la Banque de France, l'Insee produit les données de l'enquête Patrimoine qui servent à renseigner la partie française du Household Finance and Consumption Survey (HFCS), un dispositif d'harmonisation des enquêtes sur le patrimoine piloté par la Banque Centrale Européenne. Dans ce cadre, l'enquête a lieu désormais tous les trois ans et est panéalisée.

Le niveau dispositif panéalisé instaure, en complément des enquêtes face-à-face, de courtes enquêtes de suivi intercalaires, sous la forme d'un questionnaire auto-administré internet / papier. Elles contribuent à maintenir le contact avec les enquêtés, de façon à faciliter leur réinterrogation d'une vague à l'autre.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête 2014-15 a permis de collecter un peu plus de 12 000 questionnaires sur 20 272 ménages échantillonnés, soit un taux de collecte de 59,6 %. La collecte était organisée sous forme d'une interview classique assistée d'un ordinateur (CAPI). Comme à la précédente vague, l'échantillon comportait une strate « hauts patrimoines », ciblant des ménages disposant d'un patrimoine très élevé. Ce choix méthodologique a permis de bien capter la concentration du patrimoine et la forte hétérogénéité dans le haut de la distribution, pour bien mesurer les inégalités de patrimoine en France.

L'enquête s'est terminée fin février 2015 (hors extension régionale). Un premier *Insee Première* sur la détention d'actifs patrimoniaux a été publié dès novembre 2015. Par ailleurs, une Vue d'Ensemble consacrée à la détention d'actifs patrimoniaux est en préparation à des fins de publication dans l'*Insee Références* de juin 2016. Enfin, un *Insee Première* exploitant les données de montants de patrimoine est programmé à l'automne 2016. Parallèlement, la Banque Centrale Européenne prévoit pour fin 2016 son rapport comparatif du patrimoine des pays de la zone euro avec les données harmonisées HFCS.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

Cette enquête a pour objectif de décrire les actifs financiers, immobiliers et professionnels des ménages. Réalisée tous les six ans environ depuis 1986, et tous les trois ans à compter de 2014, elle permet d'observer en évolution la distribution des patrimoines des ménages, ainsi que les taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elle apporte aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs du patrimoine : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière, motifs de détention (ou de non-détention) des différents actifs.

Les futures enquêtes permettront, au travers du panel, de suivre plus précisément le patrimoine dans le temps et de mieux comprendre les phénomènes de cycle de vie. Dans cette optique, le module « séparation » implémenté à l'occasion de la panélisation de l'enquête vise spécifiquement à analyser la dynamique d'accumulation patrimoniale à la lumière des éventuelles transitions socio-démographiques connues par les ménages.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : caractéristiques sociodémographiques des ménages ; détention individuelle des actifs financiers, immobiliers et professionnels ; évaluation du montant détenu pour chaque actif ; description du logement principal et des autres logements ou terrains possédés par le ménage ; description de l'activité d'indépendant d'une personne du ménage, et du patrimoine et de l'endettement professionnels ; revenus et situation financière du ménage ; trajectoires d'activité professionnelle, histoire

conjugale du ménage, enfants vivant hors domicile ; héritages et donations, aides à la famille ; endettement du ménage ; habitudes familiales.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats.

Dans son rapport publié en 2007, le groupe de travail du Cnis sur les niveaux de vie et inégalités sociales avait souligné la faiblesse du dispositif existant à l'époque sur la mesure des patrimoines et insisté sur la nécessité de réaliser régulièrement une enquête du type Patrimoine.

Par ailleurs, les préconisations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi portaient sur une meilleure prise en compte de la dimension patrimoniale, la considérant au même niveau d'importance que la connaissance des revenus ou de la consommation. Le rapport insistait également sur une meilleure description des inégalités.

Enfin, le processus d'enquête harmonisée Household Finance and Consumption Survey (HFCS) initié par la Banque Centrale Européenne en 2006 a mené à la coopération entre la Banque de France et l'Insee sur les enquêtes Patrimoine pour qu'elles servent à renseigner le volet français de l'enquête. Leur Manuel de Procédures définit une méthodologie, et notamment la fréquence de l'enquête qui doit avoir lieu tous les 3 ans, et un ensemble de variables cibles à renseigner.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Les enquêtes Patrimoine constituent le dispositif de référence pour la mesure des patrimoines en France. D'autres sources – données fiscales, enquête Logement - fournissent des informations sur certaines composantes du patrimoine. Mais les enquêtes Patrimoine sont les seules décrivant de façon détaillée l'ensemble du patrimoine des ménages (en particulier le patrimoine professionnel ou le patrimoine financier).

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête en face-à-face de 2017-18 qui fait l'objet de la présente demande d'avis d'opportunité s'insère dans le nouveau dispositif panélisté de l'enquête Patrimoine. Cette panélisation se fait via l'implémentation d'un panel rotatif à compter de 2014. Le suivi longitudinal s'effectuera sur quatre vagues successives (enquêtes en face-à-face) espacées de trois ans, et durera donc 9 ans.

En complément de ces enquêtes en face-à-face, des enquêtes de suivi intercalaires sont implémentées entre chaque vague, de manière à maintenir le lien avec les ménages enquêtés. Elles prennent la forme de questionnaires auto-administrés proposés sur papier et via internet, et comportent deux volets. Un premier bloc, commun à toutes les enquêtes de suivi, est destiné à la réactualisation des coordonnées des ménages enquêtés et à la prise de connaissance de l'éventuelle modification de leur contour. Un deuxième bloc thématique est ensuite proposé à l'enquêté, qui vise à recueillir de l'information complémentaire à l'enquête principale. À compter de 2017, une seule enquête de suivi sera proposée entre chaque enquête en face-à-face à mi-parcours. Le thème de l'enquête de suivi 2019 n'est pas défini à ce stade. Il sera présenté au Cnis lorsqu'il sera arrêté.

Au cas présent, la demande d'avis d'opportunité porte sur l'ensemble du dispositif panélisté, à savoir l'enquête en face-à-face de 2017-18 ainsi que l'enquête de suivi complémentaire connexe qui sera proposée en 2019.

10. Unité(s) statistique(s)

L'appréciation du patrimoine pouvant difficilement être déclinée au niveau des individus, l'unité statistique est donc le ménage. Toutefois, le suivi longitudinal portera bien sur les individus. Plus précisément, ce sont les individus qui **composent le ménage lors de son entrée dans le panel qui font l'objet d'un suivi longitudinal.**

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité – préciser les codes NAF – ; taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'enquête s'intéresse aux logements ordinaires, hors collectivités. Elle s'appuiera sur le TCM et le concept de ménage-unité de vie.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête est réalisée en métropole et dans les DOM. Aucune extension régionale n'est prévue pour l'enquête.

13. Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)

L'échantillon se compose des ménages des individus interrogés par l'enquête Patrimoine 2014-2015, soit environ 6 000 ménages et d'un échantillon entrant, dont la taille, non encore complètement arrêtée, sera comprise entre 11 000 et 15 000.

Comme pour la précédente enquête, l'échantillon entrant sera tiré dans les fichiers fiscaux.

14. Mode de collecte

L'enquête en face-à-face 2017-18 sera réalisée sous Capi. Par ailleurs la collecte des revenus sera réalisée en majeure partie par appariement avec le fichier des déclarations fiscales, ainsi que les données issues des fichiers de prestations de la Cnaf, de la CCMSA et de la Cnav.

L'enquête de suivi sera proposée sous la forme d'un questionnaire auto-administré, proposé sur papier et sur internet.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu de fin septembre 2017 à fin janvier 2018. L'enquête de suivi devrait avoir lieu au premier semestre 2019, dans un calendrier à préciser.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

L'enquête Patrimoine se caractérise par un temps de passation du questionnaire en face-à-face relativement long (en 2014, le temps d'interrogation moyen était de 1h20). Il est plus long que les ménages enquêtés disposant d'un patrimoine important et diversifié, ou pour les indépendants. Pour alléger la charge d'interrogation des ménages possédant un patrimoine très conséquent, il est proposé à ces derniers de réaliser l'entretien en deux visites.

Le dispositif panelisé permet cependant d'atténuer la lourdeur de l'interrogation, le questionnement étant allégé pour les ménages en réinterrogation (par exemple, les questions relatives à certaines composantes du patrimoine ne sont plus posées en réinterrogation si la situation est manifestement inchangée d'une vague à l'autre, les questions relatives à la biographie des individus ne portent que sur la période allant de la vague d'enquête précédente à la vague actuelle,...). Par ailleurs, l'obtention des données de revenus via l'appariement aux sources fiscales et sociales s'étant révélé de bonne qualité, le module sur les revenus dans le questionnaire a été allégé, pour réduire la charge pour les enquêtés.

La panélisation se traduira donc pour une grande majorité de ménages par une diminution du temps d'enquête et une diminution du nombre de questions posées.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Pour le dispositif de panélisation de l'enquête Patrimoine, il a été créé un comité de pilotage et deux comités de suivi (l'un pour les enquêtes en face-à-face et l'autre pour les enquêtes de suivi par Internet).

Par ailleurs, un comité de préparation et d'exploitation des enquêtes Patrimoine a été créé, commun aux opérations face-à-face et aux enquêtes de suivi. Il comprend des représentants de la Banque de France, des services statistiques ministériels, et des experts du monde académique, ainsi que des représentants des partenaires financiers de l'enquête. Celui-ci contribue en amont à l'élaboration des questionnaires de suivi notamment, et à l'aval à la validation des données brutes d'enquête, ainsi qu'à la valorisation des résultats et à la diffusion d'études utilisant ces données.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification (1)	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique (2) envisagé pour les résultats	Remarques
1	Premier semestre 2019	Niveau européen	Données HFCS
2	Deuxième semestre 2019	France	Données Patrimoine – Fichier de Production et de Recherche de l'enquête en face-à-face 2017-18
2	Fin 2019 – début 2020	France	Données Patrimoine – Fichier de Production et de Recherche de l'enquête de suivi 2019
3 et 4	Entre fin 2018 et fin 2020	France	Production de publications Insee sur le patrimoine

(1) Type de diffusion :

- 1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...
- 5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

(2) France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Pour l'enquête face-à-face 2017-18 :

Préparation de l'enquête : 4 cadres A et 1 cadre B à la DG (un CPOS, une équipe conceptrice composée d'un responsable, un co-responsable, un chargé de production, et un chef de projet statistique sur la panélisation,), 1 cadre A au Service national informatique de Lille pour l'informatisation proprement dite de ce questionnaire.

Tests : 4 régions tests, 70 enquêteurs en région, soit un équivalent de 1,2 ETP pour chaque test.

Collecte (septembre 2017 – janvier 2018) : 450 enquêteurs, soit un équivalent de 33,3 ETP.

Aval : 6 jours ETP de cadre B et 11 jours ETP de cadre C pour la reprise de la codification des professions et des diplômes. 3 cadres A (dont 1 à temps partiel) et 1 cadre B pour la production des données aval, l'imputation des montants en clair, la pondération (traitement de la non réponse et calage), l'appariement avec les sources fiscales, la production des fichiers HFCS et FPR, entre début 2018 et fin 2019.

Pour l'enquête de suivi 2019 :

Préparation de l'enquête : temps partiel pour 3 cadres A (un CPOS, le responsable du pôle enquête ménages, et un chef de projet statistique sur la panélisation,) et pour 1 cadre A au Service national informatique de Lille pour l'informatisation du questionnaire.

Collecte (S1 2019) : saisie des questionnaires papier, et réponses aux questions par quelques membres du pôle enquêtes ménage de l'Insee.

Aval : 1 cadre A et 1 cadre B pour la production des données aval et la pondération (traitement de la non-réponse et calage), et la production du fichier FPR au cours de l'année 2019.

Module secondaire de l'enquête SRCV 2017 (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) portant sur la santé.

Version au 23 mars 2016

Cette fiche donne une liste des informations à fournir pour un examen de l'utilité sociale ou économique de l'enquête (avis d'opportunité) par la commission concernée du Cnis dans le cas des enquêtes d'initiative nationale ou par le Cries ou équivalent dans le cas d'une enquête régionale.

Cette fiche sera réutilisée dans le dossier à présenter au Comité du label.

1. Intitulé de l'enquête

Module secondaire de l'enquête SRCV 2017 (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) portant sur la santé.

2. Service producteur

Tout comme le dispositif SRCV (partie française du système communautaire EU-SILC) dont il fait partie, le module secondaire associé à l'enquête 2017 est organisé par la division Revenus et patrimoine des ménages en collaboration avec la division Conditions de vie, du département des Ressources et des conditions de vie des ménages, au sein de la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, et par le pôle « Enquêtes nationales auprès des ménages » de la Direction régionale de Lorraine.

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

4. Historique de l'enquête

Le système de statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (*European Union - Statistics on income and living conditions*) a pris la suite du Panel européen qui a duré huit années et dont la dernière collecte a eu lieu en 2001. Il a été mis en place en 2004 en France. Depuis 2005, s'ajoute chaque année au questionnaire principal de l'enquête un module secondaire, sur un thème différent chaque année.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le thème de la santé est nouveau dans les modules secondaires du dispositif EU-SILC. Toutefois, un mini-module sur la santé des adultes est posé chaque année et un questionnaire « santé » est déjà présent dans l'enquête SRCV au sein d'un bloc « indicateurs sociaux » qui est intégré à l'enquête tous les trois ans.

Pour chaque module secondaire, Eurostat réalise une évaluation de leur mise en œuvre et propose certaines ventilations de base de leurs résultats¹.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'objectif du module secondaire sur la santé est de mieux connaître les déterminants des inégalités de santé, en lien avec les autres variables d'intérêt de l'enquête EU-SILC. Par ailleurs, à partir de 2020, l'enquête EU-SILC va être refondue, et le module secondaire sur la santé sera intégré à l'enquête tous les 3 ans. Son passage en 2017 sera un test grandeur nature en vue de la finalisation du questionnaire post-refonte.

Les thèmes couverts sont :

- l'état de santé (difficultés pour voir, entendre, marcher ou de mémoire),
- les soins suivis par les adultes (nombre de consultations chez un médecin généraliste, un dentiste, un spécialiste, nombre de nuits passées à l'hôpital, recours à des médicaments ou des soins médicaux, charge financière représentée par les soins et les médicaments),

¹ Consultable sur le site d'Eurostat :

<http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/data/ad-hoc-modules>.

- les déterminants de santé des adultes (Indice de Masse Corporelle, type d'activité physique au travail, temps consacré à l'activité physique, fréquence de consommation de fruits et de légumes, le fait de fumer ou non et le cas échéant le nombre de cigarettes consommées et la fréquence de consommation d'alcool),

- la santé des enfants (état de santé en général, limitation des activités en raison de problèmes de santé, besoins non satisfaits en matière d'examen ou de traitement médical et dentaire, et principale raison en cas de besoins non satisfaits).

7. Origine de la demande² (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats (ces derniers peuvent constituer un groupe plus large que celui des demandeurs).

Le dispositif statistique EU-SILC est prévu par le règlement n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil. Ce règlement prévoit la possibilité pour la Commission européenne (CE) de mettre en place une fois par an un module secondaire. Le module 2017 s'inscrit dans ce cadre juridique. À ce titre, il fait l'objet du règlement (UE) n° 2016/114 du 28 janvier 2016 de la Commission. Ces règlements détaillent de manière précise le protocole des enquêtes (questionnaire, modalités d'interrogation,...).

Un module supplémentaire a été proposé parmi 3 choix aux pays membres (santé, travail, surendettement, consommation et patrimoine). Ce module fait l'objet d'un European statistics system (ESS) Agreement non encore signé à ce jour. La France a choisi par souci de cohérence avec le thème du module secondaire d'implémenter les questions sur la Santé. Elles porteront sur les difficultés pour voir, entendre, marcher ou de mémoire, le nombre de nuits passées à l'hôpital, le recours à des médicaments ou des soins médicaux, la consommation de tabac ou d'alcool.

Outre la Commission européenne, premier utilisateur des résultats, ces derniers pourront être utilisés en France par les services de l'administration (services statistiques ministériels en particulier) et les chercheurs intéressés par les questions de conditions de vie, en particulier les aspects de pauvreté et d'exclusion sociale.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le questionnaire associé au module secondaire permettra d'obtenir des informations dans le domaine de la santé. Outre des études classiques sur le thème, ce module secondaire permettra d'approcher la pauvreté et surtout l'exclusion sociale. De manière plus générale, il devrait permettre d'étudier les interdépendances entre les divers types de pauvreté : pauvreté monétaire, exclusion sociale et en conditions de vie. L'enquête pourra permettre de mettre à jour certains résultats de l'enquête EHIS (European Health Interview Survey) réalisée en 2014.

9. Insertion dans un système d'information

Les Statistiques sur les Ressources et les conditions de vie (SRCV) sont la partie française du système EU-SILC. Ces statistiques sont collectées annuellement sous forme d'enquête en panel : chaque année, un échantillon de ménages répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel ; un échantillon dit "sortant" quitte alors le panel. Les ménages du panel sont interrogés neuf années au total (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). Le panel donne lieu à deux types de résultats : une exploitation « longitudinale » et une exploitation « transversale ». À l'occasion de chaque enquête annuelle, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique est ajouté sous forme d'un module dit secondaire. Pour l'enquête de 2017, le module secondaire est intitulé «santé et santé des enfants».

10. Unité(s) statistique(s)

Les unités interrogées pour ce module secondaire sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête annuelle 2017 du dispositif SRCV.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité – préciser les codes NAF – ; taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

² Le Cnis vous informe des conséquences des *nouvelles mesures de simplifications*. En particulier la mesure 37. Cette mesure prévoit de ne pas solliciter plus d'une fois dans l'année les entreprises de moins de dix salariés pour des enquêtes ne relevant pas d'un règlement européen, à l'exclusion de l'enquête sur la création d'entreprises. En cas de deuxième sollicitation au cours de la même année pour une enquête obligatoire de la statistique publique qui ne dépendrait pas d'un règlement européen, une entreprise de moins de dix salariés ne sera pas tenue de répondre. Des exceptions sont prévues, notamment pour les suivis de cohortes des entreprises récemment créées, pour lesquels les entreprises peuvent être interrogées plusieurs fois dans l'année.

Le champ du module est celui du dispositif SRCV, à savoir celui des ménages ordinaires.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique du module est celui du dispositif SRCV, à savoir la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)

La base de sondage et l'échantillonnage sont ceux du dispositif SRCV.

Le champ est celui des ménages ordinaires de France métropolitaine. L'échantillon annuel de SRCV 2017 est constitué d'environ 14 000 ménages, dont 3 200 ménages entrants.

Depuis 2010, l'échantillon entrant est tiré dans Octopusse.

14. Mode de collecte

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face-à-face sous CAPI. Le questionnaire du module est passé dans le prolongement du questionnaire principal de SRCV.

15. Date (même approximative) **et périodicité de la collecte**

La collecte aura lieu en mai et juin 2017. À partir de la refonte du dispositif SILC, le thème de la santé sera abordé tous les 3 ans.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure en moyenne dans le règlement cadre EU-SILC, le temps spécifique au module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

La concertation européenne s'est organisée de la manière suivante. Dès novembre 2014, une première Task Force a été organisée par Eurostat sur le sujet. L'Insee y a été représenté par la division Revenus et patrimoine des ménages. Les équipes EU-SILC des instituts nationaux de statistiques (INS) ont ensuite été consultées à plusieurs reprises. Le projet a ensuite été soumis aux directeurs de statistiques sociales des INS lors des réunions des DSS. Eurostat est resté maître en dernier ressort du règlement. Ce module secondaire a également fait l'objet au niveau européen d'un focus group avec la mise en place d'interviews dans 2 langues (Français et Anglais) afin de traiter la formulation des questions, d'analyser leur qualité et d'anticiper les modalités de réponse.

Au niveau français, le service statistique ministériel du ministère de la Santé (Drees) a été consulté (bureau « État de santé de la population » et bureau des « Dépenses de santé et des relations avec l'Assurance Maladie »).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en septembre 2018 pour l'enquête transversale. Eurostat demande toutefois à recevoir une première version des fichiers, sans les variables de revenu, dès mars 2018.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2019 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Insee Références, Économie et statistique) à partir de 2019. Les fichiers anonymisés (Fichier de production et de recherche) seront mis à disposition des chercheurs via le centre Quêtelet. En cas de demande d'une équipe de recherche, et uniquement après décision favorable du délégué interministériel aux Archives de France, le fichier après redressement (ou une sélection des variables de ce fichier) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD).

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens utilisés sont ceux du dispositif SRCV. Le coût additionnel de réalisation du module secondaire (conception, programmation) reste modéré et repose principalement sur l'équipe de conception de l'enquête au sein de la division Revenus et patrimoine des ménages. En moyenne la durée d'interrogation pour le module secondaire est de 10 minutes.

Procédures particulières :

Questions sensibles (enquêtes auprès des personnes) : *lorsque l'enquête contient des questions faisant apparaître des informations sensibles prévues par la loi de 1978 (opinions religieuses, origines raciales ou ethniques, santé, vie sexuelle) une procédure peut être nécessaire auprès de la Cnil. La Cnil n'examine le dossier de l'enquête qu'après obtention du label. Si le service producteur s'engage à ne pas réaliser de post-enquêtes, il doit le spécifier explicitement dès l'opportunité.*

Études d'impact (enquêtes auprès des entreprises) : *lorsque ces enquêtes nécessitent que les entreprises communiquent une liste de leurs fournisseurs ou sous-traitants, l'accord implicite de l'entreprise (donné par la fourniture de ces listes) doit être confirmé par un accord explicite (lettre signée du dirigeant). De plus, le service enquêteur devra soumettre son projet au Comité du secret statistique.*

Enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) auprès des ménages

Cette fiche donne une liste des informations à fournir pour un examen de l'utilité sociale ou économique de l'enquête (avis d'opportunité) par la commission concernée du Cnis dans le cas des enquêtes d'initiative nationale ou par le Cries ou équivalent dans le cas d'une enquête régionale.

Cette fiche sera réutilisée dans le dossier à présenter au Comité du label.

- **Intitulé de l'enquête**

Enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) auprès des ménages

2. Service producteur

Maîtrise d'ouvrage : Au sein du département des ressources et des conditions de vie des ménages (DRCVM) de l'INSEE, la division Conditions de vie des ménages.

3. Service réalisant la collecte

Le maître d'œuvre : INSEE

4. Historique de l'enquête

Le dispositif poursuit le dispositif précédent d'enquêtes TIC annuelles, initié en 2007, dont le dernier avis d'opportunité date de 2011 et expire en 2016. Un nouvel avis d'opportunité est demandé pour une durée de cinq ans, qui concernera les enquêtes annuelles « TIC » de 2017 à 2021.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Dix enquêtes TIC ont été réalisées entre 2007 et 2016.

Les indicateurs produits ont été transmis à Eurostat en application du règlement européen 2004/808 régissant ces enquêtes ; ils font l'objet de publications annuelles par Eurostat (voir par exemple : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/E-commerce_statistics_for_individuals).

Les données nationales ont été diffusées sur le site du Sessi jusqu'en 2008, avec les données de l'enquête TIC entreprises (http://www.insee.fr/sessi/tableau_bord/tic/tic.html). Deux Insee Première ont été publiés en 2013 : « En 2012, plus d'une personne sur deux a déjà acheté sur Internet » et « L'internet de plus en plus prisé, l'internaute de plus en plus mobile ». Depuis 2014, les principaux résultats de l'enquête font l'objet d'une publication annuelle sous forme d'un Insee Résultats. En 2015, un Insee Focus sur l'usage des médias sociaux pour le marché du travail est paru (http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=if30) . Par ailleurs, les fichiers des enquêtes ont été mis à la disposition des chercheurs via le centre Quetelet.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'objectif du dispositif est de collecter des indicateurs décrivant l'équipement des ménages et les usages des individus dans le domaine des technologies de l'information (informatique, Internet, téléphonie), de façon à satisfaire aux demandes d'Eurostat découlant de la mise en œuvre du règlement 2004/808 sur les statistiques de la société de l'information.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- niveau ménage : équipement en ordinateur, en accès Internet (haut ou bas débit, fixe ou mobile).
- niveau individu : usages de ces technologies (fréquence, lieux, types d'usages), recours à l'administration en ligne et au commerce électronique, compétences individuelles en informatique et en Internet.

7. Origine de la demande³ (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats (ces derniers peuvent constituer un groupe plus large que celui des demandeurs).

La demande émane de l'Union Européenne : règlement Eurostat 2004/808, qui concerne d'une part des données individus/ménages et d'autre part des données entreprises. Pour ce qui concerne les données individus/ménages, le règlement prévoit de collecter chaque année des indicateurs dont la liste est arrêtée en mars-avril de l'année n-1. Le règlement définit donc l'essentiel du questionnaire de l'enquête TIC. Il laisse toutefois

³ Le Cnis vous informe des conséquences des *nouvelles mesures de simplifications*. En particulier la mesure 37. Cette mesure prévoit de ne pas solliciter plus d'une fois dans l'année les entreprises de moins de dix salariés pour des enquêtes ne relevant pas d'un règlement européen, à l'exclusion de l'enquête sur la création d'entreprises. En cas de deuxième sollicitation au cours de la même année pour une enquête obligatoire de la statistique publique qui ne dépendrait pas d'un règlement européen, une entreprise de moins de dix salariés ne sera pas tenue de répondre. Des exceptions sont prévues, notamment pour les suivis de cohortes des entreprises récemment créées, pour lesquels les entreprises peuvent être interrogées plusieurs fois dans l'année.

la possibilité aux Etats-membres qui le souhaitent d'introduire tout ou partie des quelques variables optionnelles qu'il précise. Les données doivent se rapporter au 1^{er} trimestre de l'année n et être transmises à Eurostat avant le 5 octobre de l'année n.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de vie (SRCV) fournit des données annuelles sur l'équipement des ménages en ordinateur et accès internet, mais elle ne permet pas de connaître la fréquence d'utilisation, les types d'usage, le recours au commerce en ligne, ni les compétences individuelles.

L'enquête TIC est la seule à même de répondre au règlement européen.

9. Insertion dans un système d'information

Le règlement européen prévoit une enquête annuelle. Chaque enquête reprend un tronc commun d'indicateurs ; un module analyse chaque année un aspect différent des équipements et de l'utilisation des TIC. En 2015, ce module portait sur la sécurité sur Internet (les ressentis des internautes et leurs moyens de protection). En 2016, il traite de la protection des données et la confidentialité sur internet.

L'opportunité est demandée pour l'ensemble du dispositif annuel jusqu'en 2021.

10. Unité(s) statistique(s)

Individus de 15 ans et plus vivant en ménages ordinaires.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité – préciser les codes NAF – ; taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Individus de 15 ans et plus vivant en ménages ordinaires.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête concerne la France entière (métropole et DOM hors Mayotte).

Il s'agit d'un volet d'une enquête internationale permettant des comparaisons entre pays.

Une extension dans les DOM est envisagée en 2017. Sa réalisation se fera selon les mêmes modalités que l'enquête annuelle.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Depuis 2011, un échantillon de 38 200 ménages est tiré dans le fichier de la taxe d'habitation de l'année n-2. Parmi les ménages retrouvés dans l'annuaire (environ 14 000), 4 080 sont enquêtés par téléphone et 7 000 par Internet-papier. 16 000 ménages sont tirés parmi ceux non retrouvés dans l'Annuaire et sont enquêtés par Internet-papier.

14. Mode de collecte

L'enquête TIC est une enquête multimode :

- le questionnaire est passé par téléphone pour 4 080 ménages de l'échantillon.

- une première lettre avis est envoyée par voie postale à 23 000 ménages leur donnant la possibilité de répondre à l'enquête par internet (site développé par l'Insee). Trois semaines plus tard, un courrier de rappel, contenant un questionnaire papier est envoyé aux non-répondants. Une seconde lettre de rappel est envoyée 20 jours après.

Les données de la base de sondage sont ensuite utilisées durant la phase d'apurement des questionnaires et permettent de contrôler la qualité des résultats.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Enquête prévue en avril et mai de chaque année

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Temps de réponse maximum : 20 mn par ménage, quel que soit le mode de collecte.

Le questionnaire ne comprend pas de question sensible.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Les principales caractéristiques de l'opération sont fixées par le règlement européen, qui est arrêté dans le cadre d'un groupe de travail où l'Insee représente la France.

Aucun comité de concertation n'est prévu au niveau national.

18. Exploitation et diffusion des résultats

- La transmission des données pondérées à Eurostat a lieu au plus tard le 5 octobre de chaque année. Eurostat diffuse les premiers résultats avant la fin de l'année.

- Une diffusion des résultats de chaque enquête à travers un Insee Résultats a lieu en mars n+1. Les résultats seront publiés au niveau France entière exclusivement.
- Dans l'année suivant l'enquête, un fichier de production et de recherche est mis à la disposition des chercheurs, par l'intermédiaire du centre Maurice Halbwachs. Le fichier de production et de recherche est également accessible aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique qui en feront la demande, sous réserve de l'accord de l'INSEE et de la signature d'une convention précisant les modalités de mise à disposition.
- Les enquêtés, quant-à-eux, disposent des résultats des enquêtes précédentes grâce à un lien internet qui figure sur les lettres avis et de relance et qui pointe sur les dernières publications.

Type de diffusion envisagée selon la codification (1)	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique (2) envisagé pour les résultats	Remarques
1. Alimentation Eurostat	5 octobre n	France entière	
• Chiffres clés... Insee Résultats	Mars n+1	France entière	
• Chiffres clés... Insee focus, Insee Première, publication externe	Mai-Juin n+1	France entière	2015 : Insee Focus « médias sociaux »

(1) Type de diffusion :

- 1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...
- 5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

(2) France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens humains pour la préparation, la collecte et les traitements : 1,5 cadre A + 2 cadres B + 90 enquêteurs environ.

Procédures particulières : Sans objet

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE SOCIALE EUROPEENNE

Dans le cadre de la loi de 1951 révisée, cette fiche décrit le projet d'Enquête sociale européenne (European Social Survey – ESS) en France. Il s'agit d'une demande de renouvellement du visa de l'opportunité dans le cadre de la demande de tirage de l'échantillon de l'ESS par l'INSEE pour les éditions 8, 9 et 10 qui auront lieu respectivement en 2016, 2018 et 2020. Cette enquête avait en effet obtenu le visa d'opportunité pour 5 ans de 2010 à 2015 pour les éditions 5, 6 et 7.

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sociale européenne, volet français

2. Service producteur

La réalisation de l'enquête en France est placée sous la responsabilité du Centre de données socio-politiques, une unité mixte de service de Sciences Po et du CNRS (CDSP, UMS 828).

L'enquête s'inscrit dans un dispositif international organisant la collecte conjointe des données dans plus de vingt pays en Europe et placé sous la responsabilité de Rory Fitzgerald (City University, Londres). Le statut du dispositif européen ESS a changé en 2013 : il est devenu une infrastructure de recherche européenne (*European Research Infrastructure Consortium – ERIC*) dans le cadre du programme du « Forum européen sur les infrastructures de recherche » (*European Strategy Forum on Research Infrastructures – ESFRI*). Ainsi, le financement de la coordination européenne auparavant apporté par l'agence européenne pour la science (ESF) et la Commission européenne (financement par les Programmes d'orientation de la recherche européens (FP) 6 et 7) est apporté depuis 2013 par les ministères de la recherche des pays ayant accepté de participer à l'infrastructure.

En France, l'ESS fait partie des projets soutenus par le ministère de l'enseignement et de la recherche (MESR), notamment par l'intermédiaire de la Très grande infrastructure de recherche (TGIR) Progedo (PROduction et GEstion des DONnées en SHS). Une des missions fixées par le MESR à la TGIR Progedo est de porter la participation française dans trois infrastructures de recherche européennes : l'ESS, le CESSDA (consortium européen des centres de diffusion des enquêtes quantitatives en sciences sociales avec la question de l'accès aux données de la statistique publique en Europe) et SHARE (enquête sur le vieillissement en Europe dont la dernière édition reposait également sur un échantillon tiré par l'INSEE). Ainsi, la France a officiellement rejoint l'ESS-ERIC en juin 2014.

3. Service réalisant la collecte

Le CDSP est le maître d'ouvrage de l'enquête. La réalisation de la collecte en face-à-face est confiée à un prestataire de service externe (institut d'études) sélectionné par voie de marché public, qui en assure la maîtrise d'œuvre. Le cahier des charges reprend les spécifications européennes¹ qui stipulent entre autres la nécessité pour ce prestataire de respecter les règles de la profession, telles qu'elles sont définies internationalement (ESOMAR).

Lors des six premières éditions de l'enquête, l'institut GfK-ISL a été sélectionné pour réaliser la collecte et la septième édition en 2014 a été assurée par l'institut IPSOS.

Le marché public pour la réalisation de la collecte de la huitième édition est actuellement en cours et l'institut sera retenu en juin 2016.

4. Historique de l'enquête

Réalisée tous les deux ans depuis 2002 dans plus de 20 pays, l'Enquête sociale européenne (ESS) est un programme de production d'une enquête comparative européenne destinée à mesurer les comportements et les attitudes des résidents des pays membres et de pays non-membres de l'Union européenne sur un ensemble

¹ La dernière version des spécifications est disponible sur le site de l'ESS-ERIC : http://www.europeansocialsurvey.org/about/project_specification.html

de thèmes socio-politiques. Les questionnaires de l'enquête sociale européenne sont administrés en face-à-face auprès d'échantillons représentatifs des résidents de 15 ans et plus dans chaque pays.

Comme cela a été mentionné, ce dispositif a été institutionnalisé par sa transformation en infrastructure européenne de recherche (ERIC) en novembre 2013. L'ESS s'est également distinguée en 2005 par l'obtention du Prix Descartes pour ses innovations dans la méthodologie des enquêtes comparatives, devenant ainsi le premier dispositif de sciences sociales à recevoir cette récompense.

Depuis la première édition, plus de trente pays ont participé à ce programme : tous les pays de l'Union européenne ainsi que l'Albanie, l'Islande, Israël, le Kosovo, la Norvège, la Russie, la Suisse et la Turquie. La huitième édition devrait réunir encore une grande partie de ces pays.

Pour mettre en place un dispositif de longue durée et surmonter les obstacles inhérents à la comparaison internationale, l'enquête sociale européenne repose sur l'application rigoureuse de standards méthodologiques. Des spécifications sont fixées aux pays participants pour la traduction des questionnaires, l'échantillonnage, le taux de réponse, les protocoles de collecte, le suivi de l'avancement du terrain, etc.

Pour développer le questionnaire, définir et mettre en œuvre les spécifications, l'équipe française travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires de la coordination européenne dont, principalement, la City University à Londres, le GESIS/ZUMA à Mannheim ainsi que le Norwegian Social Science Data Services (NSD) de Bergen.

L'enquête ESS réalisera donc sa huitième collecte de données en 2016. La partie française de l'enquête a fait l'objet d'un avis d'opportunité favorable en 2010 pour 5 ans (pour les éditions 5, 6 et 7 de l'enquête). Ainsi elle a été présentée au Comité du label à trois reprises en 2010, 2012 et 2014 dans le cadre de la demande d'un tirage de l'échantillon par l'INSEE. Celui-ci a pu être obtenu pour les éditions 5 et 6.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Au fil des années, l'enquête ESS prend une place de plus en plus importante au sein de la communauté des chercheurs, étudiants et autres utilisateurs potentiels. En effet, plus de 91 400 utilisateurs étaient inscrits en mars 2016 dans le monde alors que ce nombre était de 70 000 deux ans auparavant. Les fichiers de données de chacune de ces enquêtes sont mis à disposition à l'ensemble de la communauté des utilisateurs entre six et neuf mois après la fin du terrain, sur le site internet européen. Parmi les utilisateurs enregistrés, 62 400 ont téléchargé un jeu de données de l'ESS. La production scientifique à partir de ces données est également riche. La bibliographie disponible² sur le site européen de l'ESS comptabilise 1 735 publications (comprenant des articles scientifiques, des livres, des chapitres de livre, des documents de travail, des thèses ou encore des papiers présentés lors de conférences).

Par ailleurs, une étude sur Google Scholar, réalisée par Brina Malnar³ de l'équipe de coordination scientifique, a permis de comptabiliser plus de 3 000 publications en anglais menées à partir de données de l'ESS entre 2003 et 2012. Ces publications sont majoritairement des articles de revues scientifiques et leur nombre a connu un accroissement continu depuis la première année de publication de données en 2003 (cf. figure 1).

² Ceci ne représente qu'une partie des publications effectivement réalisées à partir des données ESS puisque cette bibliographie est mise à jour grâce aux utilisateurs eux-mêmes qui doivent informer l'archive norvégienne de leurs travaux utilisant les données de l'ESS (<http://www.europeansocialsurvey.org/bibliography/>).

³ Ces résultats ont notamment été présentés à la conférence de l'European Survey Research Association en 2013 et lors de réunion des coordinateurs nationaux de l'ESS en 2013 et en 2014.

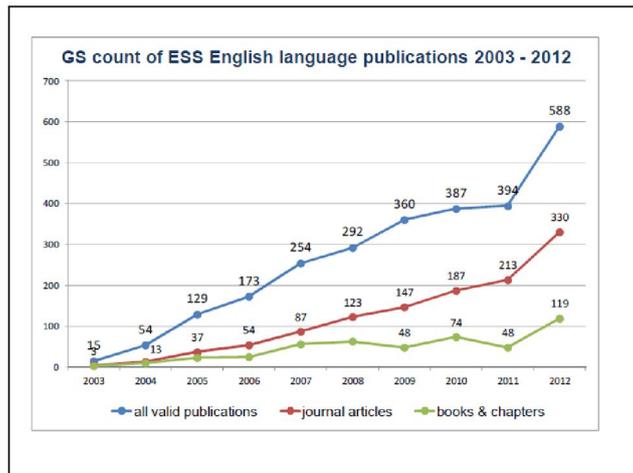


Figure 1: Nombre de publications scientifiques ESS 2003-2012
Source : Brina Malnar (2013)

Comparée à trois autres enquêtes internationales répétées selon des périodicités variées⁴, l'ESS apparaît dès 2005 comme la deuxième source la plus utilisée dans les publications, après les World Value Surveys, enquête plus ancienne qui couvre un nombre de pays beaucoup plus important (cf. figure2 ci-dessous).

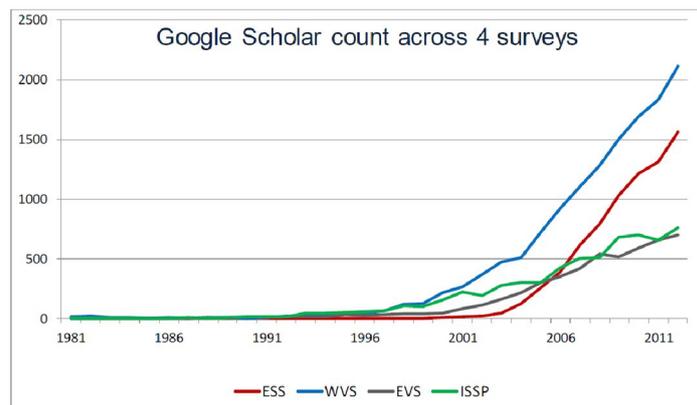


Figure 2 : Nombre de publications de 4 enquêtes comparatives
Source : Brina Malnar (2013)

Au niveau français, la communauté française d'utilisateurs de l'ESS suit globalement la tendance décrite plus haut. On comptait 3 113 utilisateurs enregistrés en France en mars 2016 quand 2 410 l'étaient en avril 2014 et 1 137 en mars 2010. Par ailleurs, une trentaine de travaux scientifiques par des chercheurs français ont été enregistrés sur la bibliographie en ligne de l'ESS. Ceci sous-estime certainement le nombre effectif de travaux français à partir d'ESS puisque ce sont les auteurs eux-mêmes qui renseignent la base bibliographique en ligne.

La communication autour de l'ESS en France est réalisée dans le cadre du département ESS-France de la TGIR Progedo et est ainsi élaborée en étroite collaboration avec l'UMS Progedo.

Par ailleurs, le site internet de l'ESS en France (ess.sciences-po.com) présente l'enquête et son déroulement à chaque édition. En 2014, ce site web d'ESS-France (<http://ess.sciencespo.com/>) a été entièrement revu avec notamment la mise en ligne de plusieurs articles courts produits par la coordination européenne et traduits en français à cette occasion. Deux livrets de résultats détaillés également produits par la coordination européenne

⁴ L'European Values Survey a lieu tous les 9 ans depuis 1981, la World Values Survey est réalisée tous les 4 à 5 ans depuis 1990 et l'International Social Survey Programme tous les ans depuis 1985.

ont été traduits en 2014 et 2015, le premier sur le module « Perception et compréhension de la démocratie », le second sur le module « Bien-être social et personnel des Européens ». Ceux-ci ont été mis en ligne sur le site ESS-France en septembre 2015.

Un cours sur l'utilisation des données de l'ESS a également été assuré par la coordination nationale à l'école d'été Quantilille le 28 juin 2014 et un séminaire sur le module « Attitudes envers la démocratie » posé en sixième édition a eu lieu le 5 novembre 2014 en présence notamment du directeur de l'ESS-ERIC.

Plus récemment, un travail de valorisation des données de l'ESS a été entrepris par les équipes de la TGIR Progedo. Un concours d'articles de recherches articulés autour des données de l'ESS a été lancé afin d'améliorer la visibilité de l'enquête au sein des étudiants et d'encourager l'utilisation des données par la communauté scientifique.

Enfin, l'ESS a été présentée via différents supports de communication comme la lettre de l'EHESS, la lettre des MSHS et fait l'objet régulièrement d'une rubrique dans la lettre de Progedo.

Du point de vue de la collecte, les résultats montrent une progression des taux de réponse depuis la première édition de l'enquête (cf. figure 3). La comparaison aux autres pays montre que la France a une progression continue malgré un taux de réponse généralement plus bas que la majorité des pays qui participent à l'enquête.

En France, le taux de réponse à l'enquête sociale européenne connaît une augmentation régulière depuis la troisième édition. Il se stabilise légèrement au-dessus de 50 % pour les deux dernières éditions (ESS éditions 6 et 7)⁵, taux de réponse satisfaisant pour une enquête académique en face-à-face en France. Cette hausse du taux de réponse s'explique notamment par les efforts portés sur la communication auprès des personnes à interroger, sur la formation des enquêteurs et sur une exploitation rigoureuse des adresses visitées lors de la collecte. Ces efforts ont permis en particulier de faire reculer le taux de refus au cours des cinq dernières éditions (cf. figure 4). Alors qu'il était autour de 37 % pour l'édition 3, il était de 24 % pour la septième édition de l'enquête.

En revanche, le taux de non-contact a sensiblement augmenté entre la troisième et la septième édition de l'ESS puisqu'il passe de 8 % à 14 %. Cette hausse s'explique en partie par les logements inaccessibles en raison de digicodes à l'entrée des immeubles. C'est un frein pour les enquêteurs qui ont plus de difficultés à accéder aux logements sélectionnés.

⁵ La formule utilisée pour calculer ces taux est celle définie par l'AAPOR (RR1).

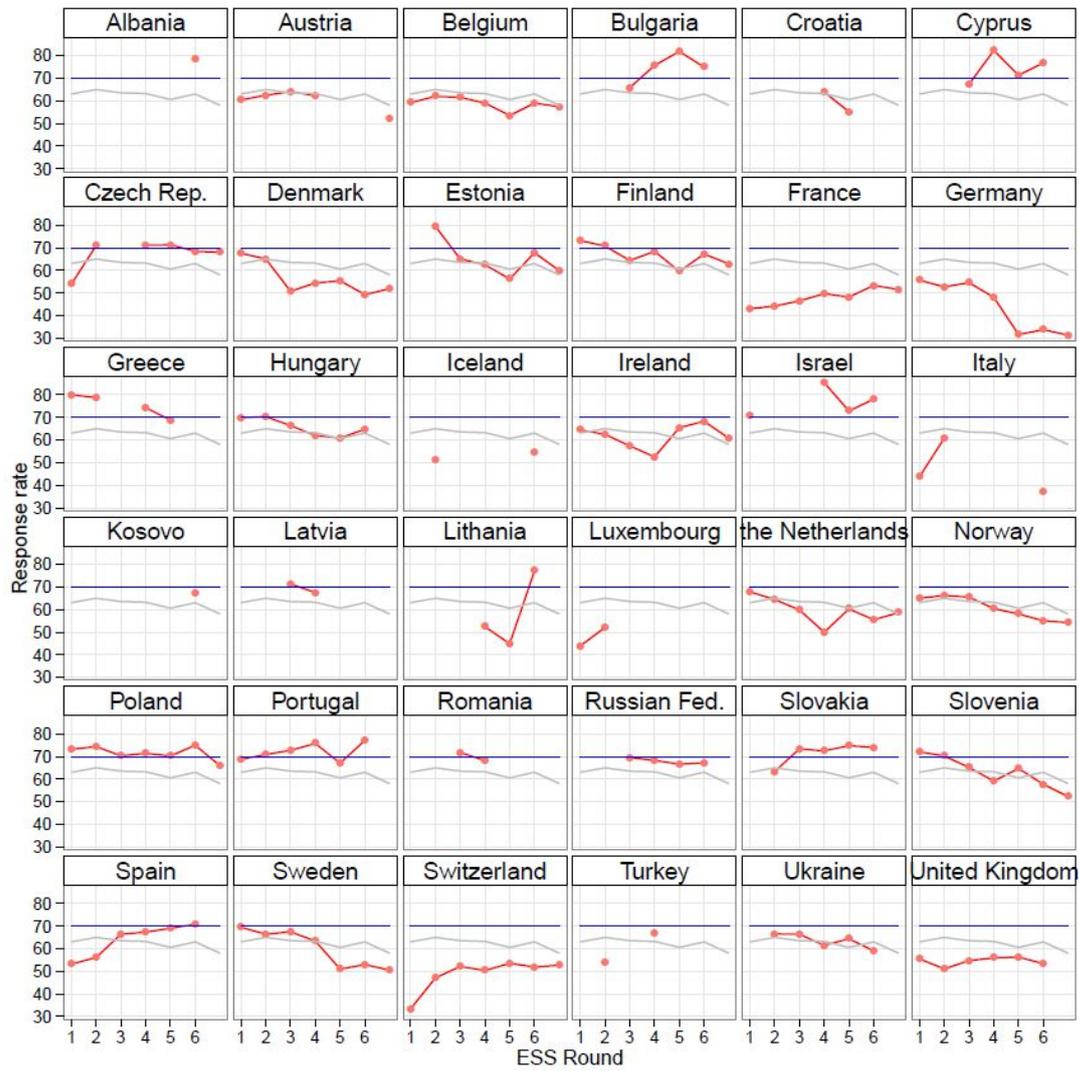


Figure 3 : Evolution des taux de réponse par pays

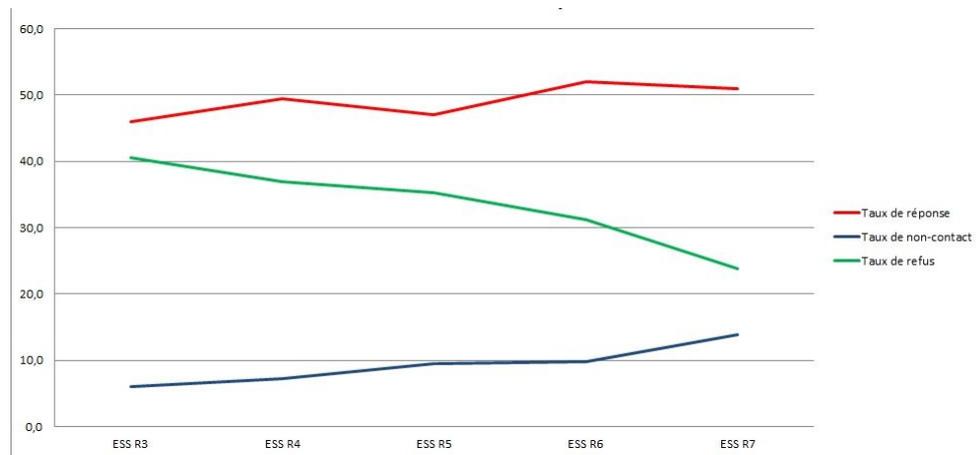


Figure 4 : taux de réponse, de refus et de non-contact en France (éditions 3 à 7)

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'objectif premier du dispositif ESS est la production de données concernant l'ensemble des champs de l'analyse des sciences de l'homme et de la société. Plus précisément, l'objectif est la production, à partir des standards méthodologiques les plus rigoureux, d'un ensemble de données sur les comportements sociaux des citoyens et leurs représentations de la société qui soit comparable à la fois dans le temps et dans l'espace. Ce faisant, les résultats attendus dépassent la collecte des données elle-même puisqu'elle concerne tout à la fois la recherche dans les différents domaines des sciences sociales – les nombreux travaux scientifiques à partir des données de l'ESS en plus de quinze ans d'existence traduisent l'utilité de cette enquête pour la recherche – l'enseignement – les données de l'ESS étant centrales dans un nombre croissant de curriculums universitaires – et enfin la prise de décision publique, dans la mesure où les données de l'ESS contribuent à mieux comprendre l'état et l'évolution des sociétés contemporaines.

Ce dispositif comparatif et répété s'appuie sur un questionnaire stable dans le temps. L'architecture générale du questionnaire repose sur une partie répétée, en grande partie inchangée depuis la première édition et des modules dits "rotatifs" spécifiques à chaque édition de l'enquête. Ces modules rotatifs ont pour objectif de fournir une étude approfondie de questions de recherche ou de politiques publiques alors que la partie répétée (appelée également "partie principale") a vocation à suivre l'évolution et la stabilité de nombreux indicateurs socio-économiques, sociodémographiques, socio-politiques et socio-psychologiques. En particulier, la partie principale aborde des thèmes variés sur l'usage des médias, sur la confiance (interpersonnelle et institutionnelle), l'engagement politique, les valeurs personnelles, les croyances, le capital social, l'exclusion sociale, les identités collectives, le bien-être et la santé et collecte de nombreuses informations sur le profil sociodémographique des répondants.

Les modules rotatifs sont proposés par des équipes de recherche internationales lors d'appels à propositions et sont évalués par le conseil scientifique. Ces modules peuvent avoir fait l'objet d'une interrogation lors d'une édition précédente. Depuis la première édition, il a été question de l'immigration (2002, 2014), de la démocratie (2002, 2012), de la santé et du bien-être (2004, 2006, 2014), de la protection sociale (2008), de la conciliation travail-famille (2004, 2010), des âges de la vie (2006, 2008) et de la confiance dans la police et la justice (2010).

Pour la huitième édition, les modules rotatifs retenus abordent les attitudes envers le changement climatique et les énergies d'une part et les attitudes envers la protection sociale d'autre part, module déjà administré lors de la 4e édition.

Le module sur le changement climatique propose d'étudier les perceptions et les comportements des citoyens sur le changement climatique, sur la sécurité énergétique ainsi que leurs préférences en matière d'énergies. Il vise notamment à comprendre comment ces attitudes s'inscrivent dans différents contextes socio-politiques et comment elles s'articulent avec les valeurs individuelles.

Le module sur les attitudes envers la protection sociale a pour objectif d'étudier l'évolution des opinions sur l'Etat providence alors que les différents pays ont connu une forte récession depuis 2008, année de la première administration du module. En particulier, il s'agit d'interroger l'état des solidarités envers différents groupes sociaux (solidarités générationnelles, entre femmes et hommes, entre actifs et inactifs, envers les immigrés et envers les autres pays d'Europe) au regard de la récession des années récentes.

A ces différents modules, s'ajoutent les quelques questions aux enquêteurs qui permettent de renseigner les éventuels problèmes ou incidents rencontrés au cours de l'entretien, comme les problèmes de compréhension ou encore l'intervention d'une tierce personne.

7. Origine de la demande⁶ (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats** (ces derniers peuvent constituer un groupe plus large que celui des demandeurs).

Ce programme a été initialement développé par des chercheurs de différentes disciplines en sciences sociales avec le soutien de la Fondation européenne pour les sciences (ESF) et financé par la Commission européenne au travers des programmes-cadre FP6 et FP7. L'enquête a été récompensée en 2005 par le prix Descartes de la Commission européenne pour ses innovations dans la méthodologie des enquêtes comparatives. En 2007, ce dispositif d'enquête a été retenu dans le cadre programme du « Forum européen sur les infrastructures de recherche » (*European Strategy Forum on Research Infrastructures –ESFRI*) et est devenu à ce titre une infrastructure européenne (*European Research Infrastructure Consortium – ERIC*) le 30 novembre 2013.

En mars 2016, l'ESS-ERIC a été reconnue par la commission européenne comme une infrastructure « Landmark » du programme ESFRI, label qui assoit l'utilité et la stabilité de ce dispositif sur le long terme. En effet, ce label est attribué aux infrastructures de recherche qui répondent à des besoins de long terme de la communauté scientifique. De ce fait, ce label atteste de l'utilité sociale de ce programme d'enquêtes.

Tel que décrit dans les statuts parus au Journal officiel de l'Union européenne l'ESS-ERIC doit répondre aux principaux objectifs définis comme suit, la finalité étant sans but lucratif :

- Collecter, interpréter et diffuser, par l'Enquête sociale européenne, des données rigoureuses sur la situation sociale en Europe, et notamment sur l'évolution des attitudes, des valeurs, des perceptions et des comportements des citoyens dans différents pays ;
- Fournir un accès gratuit et en temps opportun aux données ainsi collectées aux utilisateurs professionnels et au grand public ;
- Faire avancer le développement des méthodes de mesures quantitatives et d'analyse des évolutions sociales en Europe et dans le monde.

En France, l'ESS est notamment inscrit dans les missions de la Très grande infrastructure (TGIR) PROGEDO et le financement de la collecte de la huitième édition est assuré par PROGEDO, au travers d'un partenariat entre l'EHESS, le CNRS et Sciences Po. L'enquête a été fortement soutenue par le Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales (CCDSHS)⁷. L'entrée de la France dans l'infrastructure de recherche européenne (ESS ERIC) en 2014 témoigne également de l'appui total du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dont bénéficie l'ESS.

Les données de l'enquête sont mises à la disposition de la communauté internationale dès que possible après la fin de la collecte (six mois en moyenne). Le public est très majoritairement universitaire, qu'il s'agisse de personnels permanents des universités ou d'étudiants en deuxième et troisième cycles (en mars 2016, 63,5 % des utilisateurs sont des étudiants et 27 % des chercheurs et doctorants). Les données sont consultables directement sur le site de l'archive norvégienne pour les données en sciences sociales (NSD, <http://nesstar.ess.nsd.uib.no>) et sont accompagnées d'une documentation très riche de chacune des étapes de conception et de collecte de l'enquête.

⁶ Le Cnis vous informe des conséquences des *nouvelles mesures de simplifications*. En particulier la mesure 37. Cette mesure prévoit de ne pas solliciter plus d'une fois dans l'année les entreprises de moins de dix salariés pour des enquêtes ne relevant pas d'un règlement européen, à l'exclusion de l'enquête sur la création d'entreprises. En cas de deuxième sollicitation au cours de la même année pour une enquête obligatoire de la statistique publique qui ne dépendrait pas d'un règlement européen, une entreprise de moins de dix salariés ne sera pas tenue de répondre. Des exceptions sont prévues, notamment pour les suivis de cohortes des entreprises récemment créées, pour lesquels les entreprises peuvent être interrogées plusieurs fois dans l'année.

⁷ Cette instance n'existe plus aujourd'hui. Toutefois, un groupe de travail, qui réunit des représentants de l'Insee, du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que de la communauté académique, a été mis en place afin de poursuivre les missions du CCDSHS.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'ESS s'inscrit dans une tradition internationale « d'enquêtes sociales », comme le *General Social Survey* aux Etats-Unis ou *Allbus* en Allemagne, qui reste peu représentée en France. ESS fait également partie du panorama des enquêtes comparées dans les domaines des sciences sociales comme le programme ISSP (*International social Survey Programme*), EVS (*European Values Survey*) ou WVS (*World Values Survey*).

Dans ce contexte, l'ESS se caractérise d'une part comme une enquête sociale académique, s'autorisant à poser des questions dans le domaine des opinions et des croyances, et d'autre part comme une enquête sur échantillon probabiliste particulièrement attentive à la question de la qualité des données. C'est donc un dispositif d'enquêtes avec échantillon probabiliste en population générale sans équivalent en Europe (les enquêtes SHARE, centrées sur l'étude du vieillissement en Europe, portent sur les 50 ans et plus).

9. Insertion dans un système d'information

ESS-France s'inscrit dans un dispositif d'enquêtes répétées et comparatives. Les différentes éditions de l'ESS, réalisées tous les deux ans, ont un questionnaire inchangé pour les deux tiers environ depuis ses débuts. Les modules rotatifs (deux par édition regroupant trente questions chacun) changent à chaque édition de l'enquête. Certains peuvent avoir été administrés lors d'éditions précédentes de manière à mesurer l'évolution des attitudes et des comportements sur un thème spécifique. Les modules rotatifs de la huitième édition portent sur les changements climatiques et l'énergie (attitudes, perceptions et préférences en termes de politique publique) ainsi que sur les politiques sociales.

L'opportunité est demandée pour les éditions 8 (2016), 9 (2018) et 10 (2020) de l'ESS.

Du point de vue comparatif, l'enquête est réalisée dans les langues natives de chacun des pays participants, un grand soin étant apporté au contrôle de la qualité des traductions (méthode TRAPD : Translation, Review, Adjudication, Pretesting and Documentation). Chaque pays doit mettre en place un processus de traduction où deux personnes différentes doivent traduire les nouvelles questions et les pays partageant une langue sont incités à comparer leur traduction afin de les harmoniser autant que faire se peut. Enfin, une entreprise spécialisée évalue les traductions proposées par les équipes nationales.

L'enquête est composée de différents modules administrés en une seule fois en face-à-face. Seuls les différents modes de contrôle du travail des enquêteurs (questionnaire postal, téléphonique ou visite en personne sur une partie de l'échantillon afin de vérifier l'effectivité des visites et le contenu des réponses) et la fiche-contact (formulaire rempli par les enquêteurs à chaque visite pour décrire leur déroulement et leur issue) pourraient être assimilés à des questionnaires complémentaires. Ces questionnaires restent néanmoins limités à la vérification du respect du protocole de visite aux adresses et de la méthodologie de collecte.

10. Unité(s) statistique(s)

La cible de l'enquête est l'individu, la taille d'échantillon final attendue étant d'environ 2000 individus. Ainsi, sous l'hypothèse d'un taux de réponse équivalent à la précédente édition, l'échantillon de départ serait composé d'environ 4 200 logements, un individu étant tiré par logement.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité – préciser les codes NAF – ; taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ de l'enquête est composé de l'ensemble des individus résidant dans des ménages ordinaires en France métropolitaine, âgés de 15 ans ou plus. Le ménage est défini ici comme une personne vivant seule ou

comme un groupe de personnes vivant dans le même logement qui partage au moins un repas par jour et/ou partage les pièces de vie. Les personnes temporairement absentes (à l'hôpital ou en vacances) font partie du ménage.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique couvert par cette demande est la France métropolitaine. La restriction à la France métropolitaine est essentiellement due à des raisons financières et à l'absence de réseau d'enquêteurs de la plupart des instituts de sondage dans les DOM-TOM et en Corse. Le programme d'enquête dans lequel s'inscrit cette demande couvre un champ géographique défini comme l'Europe au sens large.

Jusqu'à la sixième édition, l'enquête reposait sur un principe de volontariat au niveau européen, le nombre de pays participants a donc varié d'une édition à l'autre. L'évolution du dispositif en infrastructure de recherche européenne suppose désormais un engagement formel et financier important des pays, processus qui est long à mettre en œuvre. Ainsi, il n'est pas possible de préciser à l'heure actuelle quels seront les pays participants aux trois prochaines éditions de l'ESS. À titre d'information, les 22 pays ayant participé à la septième édition de l'ESS sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Irlande, Israël, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Slovénie, la Suède, la Suisse, la République Tchèque, le Royaume-Uni.

13. Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)

Le dossier présenté ici précède la demande qui sera faite à l'INSEE de tirer des échantillons de logements dans le recensement de la population de manière à construire des échantillons probabilistes des résidents de quinze ans et plus en France métropolitaine pour la réalisation des trois prochaines éditions françaises de l'Enquête sociale européenne. En tout état de cause, chacune des éditions sera présentée devant le Comité du label puis le Comité du secret statistique.

Les données demandées à ce niveau ne sont constituées que d'un ensemble d'informations nécessaires à l'identification des logements (adresse, localisation dans le cas d'habitations collectives). Les noms des personnes habitant ces logements ne sont pas indispensables ici puisque l'unité d'échantillonnage est le logement. Cette information est néanmoins utile pour faciliter l'identification du logement et la prise de contact par les enquêteurs.

La mise à disposition d'un échantillon par l'INSEE lors des collectes des éditions 5 et 6 a permis de circonscrire le biais de tirage des adresses par les enquêteurs. Pour les éditions 1, 2, 3, 4 et 7 de l'enquête, la méthode d'échantillonnage a suivi une procédure de tirage d'adresses par route aléatoire. Les enquêteurs de l'institut de sondage relevaient eux-mêmes des adresses, selon des règles préalablement fixées pour que cette sélection soit aléatoire. Un nouvel enquêteur était ensuite envoyé à chaque adresse et devait sélectionner aléatoirement une personne au sein du logement pour répondre à l'enquête.

La sélection de la personne à interroger au sein du logement se fera selon la méthode Kish à partir des informations sur la composition du ménage obtenues par l'enquêteur auprès d'un membre du foyer. Si la personne sélectionnée est âgée de moins de 18 ans, l'autorisation parentale est requise.

Par ailleurs, le recours à un échantillon issu du recensement ouvre des perspectives intéressantes en matière de traitement aval de la non réponse. Il faut toutefois noter que cette question reste délicate dans un dispositif comparatif : les pays mettent en œuvre des plans d'échantillonnage variés (la majorité des pays ont

accès à des échantillons d'individus) qui offrent de ce fait des solutions diverses en matière de correction de la non réponse totale⁸.

14. Mode de collecte

La collecte a lieu en face à face au domicile des répondants grâce à un outil Capi. Aucun appariement ou utilisation de données administratives n'est envisagé.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Les collectes de l'enquête ESS doivent se dérouler à la même période de l'année dans tous les pays participants, au dernier trimestre des années paires. Pour la huitième édition, la collecte est prévue entre septembre et décembre 2016. Pour les éditions 9 et 10, la collecte sera programmée sur la même période des années 2018 et 2020.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Lors des premières éditions, la durée moyenne d'interview était entre 70 et 75 minutes selon les pays. Pour répondre à la recommandation du conseil scientifique de l'ESS de limiter la durée moyenne d'interview à 60 minutes, des questions ont été supprimées du module principal et les modules rotatifs ont été réduits à trente questions depuis la septième édition de l'ESS alors que plus de cinquante items étaient acceptés auparavant. Ces modifications ont fait baisser sensiblement la durée de passation moyenne qui s'établit, pour la France, à 61 minutes lors de la dernière édition.

Le questionnaire contient dans sa partie répétée des questions dites sensibles au sens de la loi Informatique et Libertés. Elles portent sur la religion, l'appartenance à une minorité ethnique et sur les opinions politiques. Ces questions ne sont pas obligatoires : il est tout à fait possible de ne pas y répondre, une modalité en ce sens est prévue. En pratique, la proportion des répondants qui refusent de répondre à ces questions est extrêmement faible : autour de 1 % en moyenne.

Ces questions sont incluses dans le questionnaire depuis la première édition de l'enquête qui a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL en 2002. À chaque édition, un dossier est soumis auprès du Correspondant Informatique et Liberté (CIL) du CNRS pour qu'elle soit inscrite à leur registre. Si les éditions 2 à 6 ont fait l'objet d'une procédure de modification de la déclaration, il a été décidé lors de la septième édition avec le service CIL du CNRS que, plus de 10 ans après la première déclaration du traitement, il était nécessaire d'en faire une nouvelle. Elle a ainsi été enregistrée au registre CNRS sous le numéro 2-14009 en mai 2014. Pour la huitième édition, les premiers échanges avec le service CIL du CNRS sont en cours pour la mise à jour du dossier.

L'intégration de ces questions à la partie principale a fait partie du travail de construction du questionnaire en 2001 réalisé par l'équipe de coordination européenne, le conseil scientifique et d'experts de différents domaines des sciences sociales. La première étape de ce travail a été de définir les trois grands axes que devaient traiter l'ESS afin de remplir l'objectif de mesurer et d'expliquer l'évolution des valeurs et des contextes sociaux en Europe. Ces axes sont les suivants :

- les valeurs personnelles et orientations idéologiques des individus (leur vision du monde, notamment positionnement socio-politique, religiosité, confiance institutionnelle et interpersonnelle),
- les valeurs culturelles et orientation nationale (notamment, leur attachement culturel et nationale, les sentiments envers la gouvernance nationale, européenne, attitudes envers l'immigration, etc.),

⁸ Actuellement, un calage direct est mis en œuvre en s'appuyant sur les enquêtes emploi nationales harmonisées par Eurostat.

- la structure sociale de la société (positions sociales des individus, notamment les caractéristiques démographiques, le niveau d'éducation, la situation professionnelle et économique, rapports aux médias pour identifier les sources d'information des individus, etc.).

Pour chaque axe, des sous-thèmes ont été définis et répartis à des spécialistes, listés ci-dessous, pour le choix des questions pertinentes à administrer aux personnes interrogées.

- Robert Erikson (Swedish Council for Social Research, Suède) et Janne O. Jonsson (Swedish Institute for Social Research, Suède) pour **la position sociale des individus**,
- Juan José Linz (Université de Yale, États-Unis) pour **la citoyenneté et l'identité collective**,
- Jaak Billiet (K.U. Leuven, Belgique) pour **l'identité religieuse et pour l'ethnocentrisme**,
- Joachim Vogel (Université Umeå, Suède), Jeroen Boelhouwer (Social Cultural Planning Office, Pays-Bas) et Ruut Veenhoven (University of Utrecht, Pays-Bas) pour **l'exclusion sociale**,
- Jacques Thomassen (University of Twente, Pays-Bas) pour **le comportement politique**,
- Shalom H. Schwartz (Université hébraïque de Jérusalem, Israël) pour **les valeurs personnelles**,
- Ken Newton (Université d'Essex, Royaume-Uni) pour **l'usage et l'évaluation des médias**,
- John Curtice (University of Strathclyde, Royaume-Uni) et Caroline Bryson (NatCen, Royaume-Uni) pour **les valeurs socio-politiques**,
- Kees van Kersbergen (Nijmegen University, Pays-Bas) et Frans van Waarden (University of Utrecht, Pays-Bas) pour **les niveaux de gouvernance** (notamment les liens entre Europe et Etat),
- Ineke Stoop (Social Cultural Planning Office, Pays-Bas) pour **l'éducation et le parcours de formation**,
- Peter Mohler (GESIS – Leibniz-Institute for the Social Sciences) pour **le sentiment de sécurité**.

La démarche et l'ensemble des choix réalisés sont précisément décrits dans les documents de la coordination européenne disponibles sur le site de l'enquête à l'adresse suivante :

http://www.europeansocialsurvey.org/methodology/questionnaire/core_questionnaire.html

L'ensemble des informations afférentes au respect de la protection des personnes et de l'anonymat des réponses sont mentionnées dans les documents de contact et sont rappelées par les enquêteurs aux personnes interrogées, tel que défini par la CNIL. En tout état de cause, les données nominatives sont utilisées uniquement pendant la période de collecte et sont ensuite détruites. Aussi, les réponses collectées (notamment aux questions ouvertes) font l'objet de contrôles pour vérifier qu'il n'est pas possible d'identifier de manière indirecte les répondants.

Enfin, l'enquête sociale européenne ne fait jamais l'objet de post-enquêtes. Ainsi, aucune post-enquête ne sera menée pour les trois prochaines éditions de l'ESS qui font l'objet de la demande d'avis d'opportunité.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

La comitologie est organisée au niveau européen autour d'une assemblée générale, d'un conseil scientifique, d'un conseil méthodologique, de l'équipe de coordination scientifique européenne ainsi que du forum des coordinateurs nationaux (cf. figure 5). L'équipe de coordination scientifique se trouve au centre du dispositif. Dirigée par le directeur de l'ESS ERIC, Rory Fitzgerald, elle est composée d'une équipe à la *City University of London* et d'experts européens :

- Bjørn Henrichsen, Knut Kalgraff Skjåk, Kirstine Kolsrud (*Norwegian Social Science Data Services*, Norvège) apportent au projet leur expérience en matière de documentation, gestion des versions et diffusion des données ;

- Dr. Angelika Scheuer, Brita Dorer, Monika Graf, Verena Halbherr, Achim Koch, Dr. Stefan Zins (*GESIS-Leibniz-Institute for the Social Sciences*, Allemagne) sont spécialistes des comparaisons européennes et des méthodes de sondage ;
- Dr. Ineke Stoop, Dr. Joost Kappelhof, Sander Steijn (*Netherlands Institute for Social Research/SCP*, Pays-Bas) sont des experts en matière de non réponse ;
- Dr. Wiebke Weber et Diana Zavala Rojas (*Universitat Pompeu Fabra*, Espagne) apportent leur expertise en matière de questionnaires dans un contexte de comparaisons européennes ;
- Professor Geert Loosveldt, Dr. Koen Beullens, Dr. Katrijn Denies (*Katholieke Universiteit Leuven*, Belgique) sont notamment responsables du suivi de la qualité des données collectées dans l'ensemble des pays (en particulier, le respect des spécifications pour la collecte);
- Dr. Brina Malnar (Université de Ljubljana, Slovénie) s'occupe de la valorisation scientifique de l'ESS.

Définition et composition des autres comités :

- l'assemblée générale (*General Assembly*) est l'instance de décision de l'infrastructure. Chaque pays membre de l'ESS ERIC y est représenté. Les pays non membres peuvent assister aux réunions en qualité d'observateurs mais ne peuvent pas prendre part aux décisions (ils n'ont pas de droit de vote). La France a rejoint l'ESS ERIC en juin 2014. L'assemblée générale est actuellement présidée par le professeur Michael Breen (Irlande). La France y est actuellement représentée par Pascal Buléon, président de la Très grande infrastructure de recherche Progedo (production et gestion des données) ;
- le conseil scientifique (*Scientific Advisory Board*) est l'instance d'orientation scientifique de l'ESS ERIC. Il est composé d'experts internationalement reconnus, qui sont actuellement : le professeur Ann Helen Bay (*Institute for social research*, Oslo, Norvège), le professeur Piet Bracke (*University of Ghent*, Ghent, Belgique), le professeur Joao Ferreira de Ameidá (*ISCTE – Instituto Universitario de Lisboa*, Portugal) Max Kaase (anciennement professeur à *Jacobs University*, Allemagne), le professeur Anu Realo (Université de Tartu, Estonie), Nicolas Sauger (Sciences Po, Paris, ancien coordinateur national) ainsi que le professeur Shalom Schwartz (*Hebrew university of Jerusalem*, Israël) et le professeur Jacqueline Scott (*University of Cambridge*, Royaume Uni) ;
- le conseil méthodologique (*Methods Advisory Board*) a en charge les questions de méthode, notamment celles qui portent sur les mesures à mettre en œuvre pour assurer la meilleure qualité statistique possible. Il est composé d'experts internationaux, actuellement les professeurs : Annelies Blom (Université de Mannheim, Allemagne), Mick Couper (*University of Michigan*, USA), Daniel Defays (Université de Liège et Eurostat), Dominique Joye (Université de Lausanne, Suisse), Lars Lyberg (*Statistics Sweden*, Suède) et Patrick Sturgis (*University of Southampton*, Royaume Uni).
- l'équipe de coordination scientifique (*Core Scientific Team*), dirigée par Rory Fitzgerald, assure l'essentiel de la coordination européenne ;
- le forum des coordinateurs nationaux (*National Coordinators Forum*) regroupe l'ensemble des coordinateurs nationaux des pays participants à l'enquête.

ESS ERIC

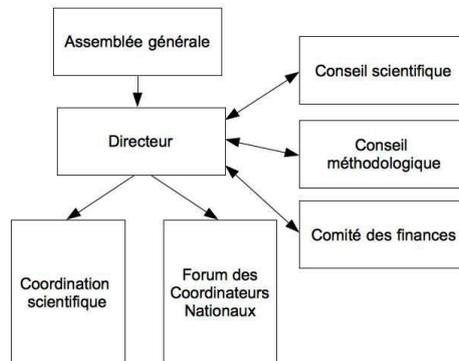


Figure 5: Comitologie de l'ESS-ERIC

L'équipe de coordination scientifique (CST) rend compte de l'avancement du projet et propose des évolutions aux membres de l'assemblée générale. Ce sont ces derniers qui prennent les décisions en dernier ressort. Le CST confie au conseil scientifique (SAB) la sélection des modules rotatifs proposés par les équipes de recherche sur appel à propositions. Le conseil méthodologique est sollicité par le CST pour s'assurer que les pratiques mises en œuvre dans l'ESS correspondent au plus haut niveau d'exigence statistique. Par principe, le cumul des mandats n'est pas autorisé au sein de l'ESS ERIC. Un des changements est la constitution formelle d'un Forum des coordinateurs nationaux qui se tenait jusqu'alors sous la forme de réunions sans véritable lien avec les autres instances de l'organisation de l'ESS. Dans la nouvelle organisation, la place des coordinateurs nationaux est renforcée puisque un représentant du Forum des coordinateurs nationaux est présent à l'Assemblée générale de l'infrastructure et un autre assiste aux réunions de l'équipe de coordination scientifique. Le Forum des coordinateurs nationaux est l'espace de discussion entre le CST et les personnes en charge de conduire l'enquête dans chacun des pays participants. Le schéma ci-dessous (figure 6) explique le processus de sélection et de préparation des modules : il permet de montrer les nombreuses discussions qui entourent la préparation des questionnaires de l'enquête sociale européenne.

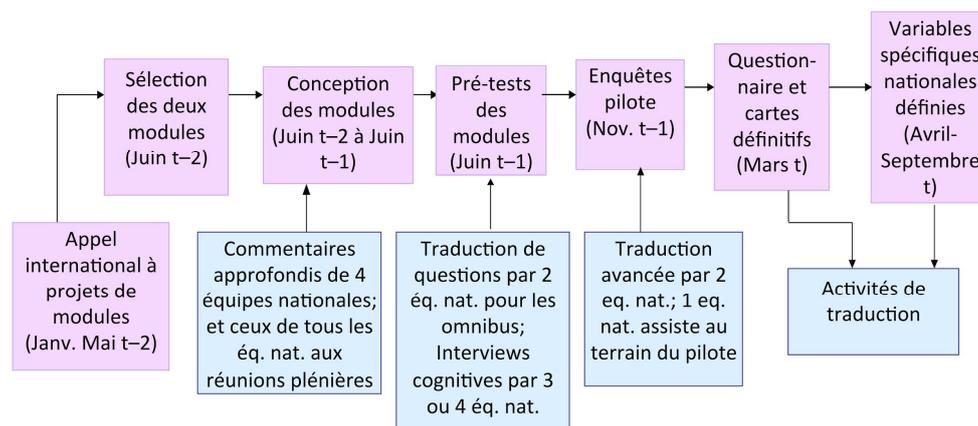


Figure 6 : Processus de sélection des modules et d'élaboration du questionnaire

La France intervient à deux niveaux dans ce dispositif. D'une part, elle a un représentant à l'assemblée générale par son entrée dans l'ERIC. D'autre part elle est représentée pour la partie opérationnelle dans le forum des coordinateurs nationaux. Dans les deux cas, cette présence s'inscrit dans le cadre de la Très grande infrastructure de recherche Progredo. À ces deux représentations de plein droit s'ajoute la présence actuelle de

Nicolas Sauger, chercheur à Sciences Po et précédent coordinateur national de l'ESS, dans l'actuel conseil scientifique.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Comme indiqué précédemment, les données de l'enquête sont distribuées largement, au niveau international, sous la responsabilité de l'Archive norvégienne pour les sciences sociales (NSD), et ce dès que la vérification de la qualité des données est terminée⁹. Ainsi les données sont librement disponibles très tôt puisqu'une première version du jeu de données est publiée sur le site de l'enquête entre 6 et 9 mois après la fin des terrains.

L'équipe de coordination européenne réalise de nombreuses actions de valorisation de l'enquête, l'équipe en charge de l'enquête en France assure également cette valorisation à travers les différentes initiatives décrites dans la partie 5. Bilan des résultats produits.

Il n'y a pas de retour d'information directement aux répondants de l'enquête, les données étant anonymisées une fois la collecte terminée.

Type de diffusion envisagée selon la codification (1)	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique (2) envisagé pour les résultats	Remarques
2 – fichiers détail tout public	Pas d'embargo, dès octobre 2017	Région (NUTS1)	Les fichiers de données sont accompagnés d'une documentation riche décrivant précisément les collectes nationales et leur contexte. En outre, des données sur les événements médiatisés survenus pendant les collectes nationales sont mises à disposition.
3 – principaux résultats		Pays	Série « Topline Findings » réalisée par la coordination européenne à partir des modules rotatifs. Certains numéros sont traduits en français.
3 – principaux résultats		Pays	Série « Key findings » réalisée par la coordination européenne sur la comparaison de chiffres-clés pour les différentes éditions. Certains numéros sont traduits en français
4 – site internet		France entière	europeansocialsurvey.org (ESS Europe) ess.sciencespo.com (ESS France)
4 - séminaire	Octobre 2018	Pays	Présentation publique des résultats par les responsables scientifiques d'un module rotatif ou par la coordination européenne
4 – conférence	Annuel (en juillet)		Conférence ESS organisée chaque année par la coordination européenne

⁹ Cette qualité est vérifiée au sens de la conformité avec les spécifications de l'ESS. L'archive des données norvégienne vérifie que les données respectent les filtres du questionnaire principal mais vérifie aussi la cohérence des réponses, par exemple sur la composition du ménage (en croisant les liens de parenté avec l'âge des membres du ménage). La distribution des variables répétées est comparée avec celle de l'édition précédente afin de s'assurer que les écarts éventuels reflètent des évolutions raisonnables. Le fichier-contact décrivant les visites aux adresses fait également l'objet de différents tests notamment afin de vérifier le respect de la méthodologie de collecte et des règles de visite des enquêteurs aux adresses. Ces vérifications donnent lieu à de nombreux échanges entre l'équipe de coordination nationale et l'archive norvégienne jusqu'à ce que toutes les questions soulevées puissent être résolues et si des erreurs provenant de la collecte sont identifiées, elles sont indiquées dans la documentation jointe aux fichiers diffusés.

(1) Type de diffusion :

- 1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...
- 5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

(2) France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local**19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Au niveau français, les moyens humains directement mobilisés par l'enquête sont évalués à 1,33 équivalent temps plein de chargé d'études (catégorie A). Ces indications ne sont valables que pour la réalisation directe du recueil des données selon les spécifications européennes, sans présager du temps consacré à leur exploitation. Les moyens financiers pour la huitième édition de l'enquête sont de 620 000 euros (TTC) pour la réalisation de l'enquête, hors salaires et charges afférentes. Par ailleurs, les coûts de coordination européenne qui sont versés directement à l'ESS-ERIC s'élevaient à 317 000€ (HT) par an (coût moyen sur la période 2016-2019).

Les soutiens de Sciences Po, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la TGIR Progedo ont permis de renforcer l'équipe ESS-France passant de 0,75 équivalent temps plein pour la sixième édition à un peu plus d'un équivalent temps plein pour les septième et huitième éditions. Il faut toutefois noter que l'obtention du statut d'infrastructure a eu pour conséquence de développer les activités des équipes nationales pour la réalisation de la collecte.

Enfin, la communication autour de l'ESS est dorénavant assurée par la chargée de communication de la TGIR Progedo.